

Des renseignements sur la commercialisation auprès du Département de la Défense des États-Unis, sur les entrepreneurs du matériel de défense américains et sur les accords canado-américains de partage du matériel de défense peuvent être obtenus du:

Directeur, Division des États-Unis (DDU)  
Bureau des programmes de défense  
Ministère des Affaires extérieures  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1A 0H5

Le territoire desservi par le Consulat général de New York pour le matériel de défense comprend l'État de New York et le nord du New Jersey. Le Consulat général du Canada à Boston couvre l'État du Connecticut pour le matériel de défense.

Ainsi, les possibilités offertes aux entrepreneurs canadiens dans le domaine de la défense comprennent les achats militaires directs du gouvernement des États-Unis aussi bien que les sous-contrats accordés par l'industrie du matériel de défense américaine. Cette dernière compte deux grandes usines d'avions à Long Island (Grumman et Fairchild) et plusieurs entreprises spécialisées dans l'électronique de défense.

Les commandes militaires suivies par le bureau de New York incluent Fort Monmouth (New Jersey) pour l'électronique, l'arsenal de Picatinny (New Jersey) pour les armes de petit calibre et balistiques, l'arsenal de Watervliet (New York) pour les armes de gros calibre et le "Military Sealift Command" pour le matériel nautique et le radoub des navires.

L'expérience acquise au bureau de New York avec les entreprises du matériel de défense nous a révélé que la concurrence est très vive dans ce domaine. Ce sont les sociétés canadiennes qui présentent des capacités exceptionnelles qui ont les meilleures chances de succès.

D'autres possibilités offertes aux entreprises canadiennes compétentes sont les programmes de recherche coopératifs. Ceux-ci permettent aux entreprises canadiennes de mettre au point du matériel qui sera utilisé par les Américains. Le financement est partagé également entre les Canadiens et les Américains.